

COMMUNIQUE DE PRESSE

MARAIS DE CRESSEVAL : TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES

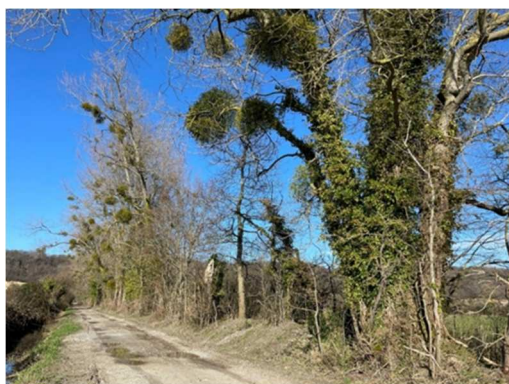
Hérouville-Saint-Clair, le 24/03/2026

Le marais de Cressenval, situé dans l'estuaire de la Seine et intégré à la réserve naturelle nationale, fait l'objet de travaux de restauration écologique, avec le lancement d'un chantier d'abattage d'une ancienne peupleraie devenue sénescente et désormais menaçante. Cette intervention, qui a bénéficié des autorisations administratives nécessaires, vise à maintenir et restaurer la matrice bocagère caractéristique du marais de Cressenval en privilégiant le maintien d'espèces autochtones. Les peupliers cultivar sont des espèces contraires aux objectifs de gestion, car ils contribuent à l'assèchement des zones humides et à la pollution génétique des espèces locales. Son abattage permet donc de favoriser le retour d'habitats plus propices à la biodiversité locale, tout en s'inscrivant dans une gestion durable du site.

Travaux d'abattage sélectif de la peupleraie

À compter du **3 mars**, sur le **marais de Cressenval**, l'entreprise **Jean Fréon** a engagé des travaux d'**abattage et d'élagage** au sein d'une ancienne peupleraie. L'intervention prévoit l'abattage de **85 peupliers devenus dangereux ou sénescents et présentant un risque de chute** sur un linéaire d'environ **800 mètres**. Les autres essences présentes dans la haie ont été **conservées afin de préserver la diversité végétale du site**. Certains peupliers creux ont été conservés en « chandelle » et d'autres ont été taillés en « têtard », permettant de favoriser la biodiversité. Plusieurs arbres étaient déjà tombés sur les **clôtures de l'exploitation agricole voisine**, rendant l'intervention nécessaire pour sécuriser la zone. Les travaux impliquaient la **remise en place de la clôture existante**.

Compte tenu de la **sensibilité des milieux humides**, l'entreprise a adapté son intervention afin de limiter l'impact sur les sols, notamment en **réduisant les déplacements d'engins et en travaillant depuis un chemin existant afin de limiter les impacts sur la parcelle voisine**. Le bois issu de l'abattage sera **exporté et valorisé par l'entreprise vers la filière bois énergie**. Le coût total de l'opération s'élève à plus de 20 000 €.



Avant les travaux d'abattage de peupliers



Après travaux avec maintien des autres espèces d'arbres et coupe en « têtard » de certains peupliers

Le délégué de rivages

Jean Philippe DESLANDES

Tél : 02 31 15 30 90

Mél : normandie@conservatoire-du-littoral.fr

1

Citis - Le Pentacle - 5, avenue de Tsukuba - BP 81
14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex



La vie du site du marais de Cressenval

L'intervention du Conservatoire dans l'estuaire de la Seine a débuté en 1997, d'abord au sud de la réserve naturelle, puis sur la partie nord correspondant au marais de Cressenval. Ces acquisitions ont été **consolidées par une procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP)**, permettant aujourd'hui au Conservatoire d'être propriétaire de l'intégralité du site et de se concentrer sur la maîtrise du réseau hydraulique, la restauration écologique et la gestion agricole du site.

Le **marais de Cressenval** est une vaste zone humide d'environ **870 hectares**, située dans l'estuaire de la Seine, entre les falaises du Hode et le canal de Tancarville. Il se compose de **prairies humides, fossés, haies bocagères et sources issues des falaises**, qui alimentent un réseau hydraulique drainant ensuite vers le canal de Tancarville. Ce marais se trouve au cœur de la **Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine** et constitue un paysage agricole et naturel typique des marais estuariens.

Sur le plan écologique, le site présente un **fort intérêt pour la biodiversité**. Les prairies humides et les cours d'eau abritent de nombreuses espèces végétales et animales, dont certaines protégées à l'échelle européenne comme l'**Agriion de Mercure** (libellule), le **Vertigo des moulins** ou encore certaines espèces de poissons et de chauves-souris liées aux milieux aquatiques et aux zones humides. Ces milieux jouent également un rôle important de **régulation de l'eau, de filtration des polluants et de stockage du carbone**, fonctions essentielles des zones humides.

La gestion du marais repose sur une **gouvernance partenariale**. Les principaux acteurs impliqués sont notamment la **Maison de l'Estuaire**, gestionnaire de la réserve naturelle, ainsi que les **collectivités locales, services de l'État, agriculteurs et partenaires scientifiques**.